

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2010-10-12 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 12<sup>e</sup> jour du mois d'octobre deux mille dix à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard  
Mesdames les conseillères : Diane Godin  
Chantale Hamelin  
Esther Savard  
Anick Leclerc  
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac  
Jacquelin Martel

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale adjointe et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

**Rés1209-10-2010**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2010 + procès-verbal modifié
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal de la Commission des loisirs
7. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
8. Retrait règlement créant une zone Ra-24 (retiré)
9. Adoption règlement 093-1, Perthuis
10. Adoption premier projet règlement agrandissant la zone d'extraction Ex-1
11. Avis de motion, PAE secteur Perthuis

12. Réaffectation du personnel administratif
13. Permanence à l'inspecteur municipal, Jean-François Jourdain
14. Employés temporaires pour le déneigement
15. Formation fonctionnaires municipaux
16. Formations aux pompiers volontaires
17. Renouvellement du bail du restaurant Le Littoral
18. Nomination représentant Table de concertation culture, MRC
19. Nomination membre de la commission des loisirs
20. Autorisation travaux supplémentaires 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Avenue
21. Dépôt demande CPTAQ, voie de contournement
22. Recommandation CPTAQ, madame Nancy Guérin
23. Achat de casques
24. Achat de sel de déglacage
25. Dons Club Rotary et Opération Nez Rouge/Fondation MIRA
26. Modification résolution #1205-09-2010, Permission d'emprunter les routes municipales
27. Période de questions sur les sujets traités.
28. Levée de l'assemblée

**Dépôt d'une pétition par monsieur Jean-Michel Paquet suite à la fermeture de la patinoire au secteur sud.**

**Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 4 octobre 2010. (du 8 septembre au 4 octobre 2010)**

**Rés.1210-10-2010 Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2010 + procès-verbal modifié.**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 13 septembre 2010 et le procès-verbal modifié soient acceptés tels que présentés.

**Rés.1211-10-2010 Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 941 389.82 \$.

Liste des comptes à payer	116 253.41 \$
Liste des chèques émis	755 905.95 \$
Liste transaction internet	29 660.43 \$
Liste chèques manuels	595.11 \$
Liste des salaires	38 974.92 \$

Je, Danielle M. Bédard, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard, trésorière

**Le procès-verbal de l'assemblée de la Commission des loisirs tenue le 15 septembre 2010 est déposé au conseil municipal, le 12 octobre 2010.**

**Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 septembre 2010 est déposé au conseil municipal, le 12 octobre 2010.**

**Rés.1212-10-2010 Adoption du règlement 093-1, Perthuis**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à majorité;

**QUE** le règlement « Règlement modifiant le règlement de zonage #230 concernant l'assouplissement de certaines normes sur le territoire de la seigneurie de Perthuis » soit adopté.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec cinq voix favorables et une voix défavorable.

**Rés.1213-10-2010 Adoption premier projet règlement agrandissant la zone d'extraction Ex-1**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à majorité;

**QUE** le règlement « Règlement modifiant le règlement de zonage #230 afin d'agrandir la zone d'extraction Ex-1 à même les zones agricoles A-7 et A-6 » soit adopté.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec quatre voix favorables et deux voix défavorables.

Madame la conseillère Esther Savard enregistre sa dissidence.

**Rés.1214-10-2010      Avis de motion, PAE secteur Perthuis**

Je, Philippe Gignac conseiller, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble pour le territoire de la seigneurie de Perthuis.

**Rés.1215-10-2010      Réaffectation du personnel administratif**

**Considérant que** le directeur général a remis sa lettre de démission en date du 27 septembre 2010;

**Considérant qu'il** est essentiel de combler le poste vacant;

**Considérant que** le personnel administratif est en accord à une réaffectation à l'interne;

**Considérant qu'un** tableau comparatif a été déposé aux membres du conseil municipal le 4 octobre dernier;

**Considérant que** ces nouvelles tâches sont pour une période d'essai de 6 mois;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur le maire Nelson Bédard et madame la greffière France Marcotte soient autorisés, pour et au nom de la Ville de Portneuf, à signer avec le syndicat une lettre d'entente précisant les modifications et conditions de travail du personnel administratif pour la période du 25 octobre 2010 au 9 mai 2011.

**QUE** pour une période maximale d'essai de six (6) mois, madame Danielle M. Bédard occupera le poste de directrice générale.

**QUE** le poste de secrétaire réceptionniste sera comblé par une agence de placement pour une période de un (1) à six (6) mois; conditionnellement à une lettre d'entente avec le syndicat et que monsieur le maire et madame la greffière soient autorisés à signer celle-ci.

**QUE** pour ces nouvelles affectations, les salaires de la trésorière et de la greffière soient ajustés tel que décrit au tableau déposé au conseil municipal le 4 octobre 2010.

**Rés.1216-10-2010      Permanence à l'inspecteur municipal, monsieur Jean-François Jourdain**

**Considérant qu'à** la séance du 8 mars, une résolution a été adoptée concernant l'engagement de monsieur Jean-François Jourdain à titre d'inspecteur municipal et fonctionnaire désigné;

**Considérant qu'une** lettre d'entente a été signée, entre les deux parties, en date du 9 mars 2010 concernant la permanence de monsieur Jourdain;

**Considérant que** le grief déposé dans le dossier de monsieur François Caron s'est réglé, hors cours, en date du 9 septembre 2010;

**Considérant que** monsieur Jourdain dans le cadre de ses fonctions, répond aux attentes de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal reconnaisse la permanence de monsieur Jean-François Jourdain à titre d'inspecteur municipal et fonctionnaire désigné selon les termes de la convention collective.

**Rés.1217-10-2010      Employés temporaires pour le déneigement**

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal retienne les services de messieurs Roger Doucet, Camil Frenette, Éric Savard, André Germain, Alexandre Perron, Paul Thibault, Louis Langlois, Danny Blais et Keven Audet comme chauffeurs de camion à neige et de tous travaux connexes à l'entretien d'hiver à titre d'employés temporaires.

**QUE** les employés travailleront sur appel, sur des horaires de soir, de nuit ou de jour ainsi que de fin de semaine, sans qu'aucune heure ne leur soit garantie et aux conditions déjà établies dans la convention collective de travail.

**Rés.1218-10-2010      Formation fonctionnaires municipaux**

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** la formation autorisée par la résolution 1208-09-2010 à monsieur Jean-François Jourdain soit annulée.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 902.99 \$ taxes incluses et la participation de monsieur Jean-François Jourdain à la formation de la COMBEQ intitulée « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.8) » qui aura lieu les 9 et 10 décembre 2010 à Québec et à la formation de l'Ordre des urbanistes du Québec intitulée « Le lotissement et les prélèvements pour les parcs, terrains de jeux et espaces naturels » qui aura lieu le 29 octobre à Québec.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 141.10 \$ taxes incluses et la participation de mesdames Danielle M. Bédard, France Marcotte, Chantale Hamelin et messieurs Denis Dion, Philippe Gignac à la formation de la Fédération québécoise des municipalités intitulée « Contrats municipaux – Des outils pour une saine gestion » qui aura lieu le 21 octobre 2010 à Portneuf.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 242.68 \$ taxes incluses et la participation de madame France Marcotte à la formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec intitulée « La rédaction de documents : les règlements et politiques – volet 1 » qui a eu lieu le 7 octobre 2010 à Québec.

**QUE** tous les frais de déplacements seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Rés.1219-10-2010      Formation aux pompiers volontaires**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 1 000 \$ taxes incluses et la participation de deux pompiers volontaires, soit messieurs Simon Bourgeois et Jean-François Jourdain à la formation « Pompier 1 section 1 ».

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 500 \$ taxes incluses et la participation d'un pompier volontaire, soit monsieur Tony Lachance à la formation « Pomper 1 section 2 ».

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 1 500 \$ taxes incluses et la participation de trois pompiers volontaires, soit madame Katia Bédard, messieurs Pierre-Luc Lepage et Frédéric Lévesque à la formation « Opérateur de pompe ».

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 5 600 \$ taxes incluses et la participation de 24 pompiers volontaires à participer à la formation d'une journée concernant les appareils respiratoires.

**Rés.1220-10-2010      Renouvellement du bail du restaurant Le Littoral**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf le renouvellement du bail de location du restaurant Le Littoral avec messieurs Yvon Hardy et Steeve Hardy.

**Rés.1221-10-2010      Nomination représentant Table de concertation Culture, MRC**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur Philippe Gignac soit nommé représentant au sein de la Table de concertation culture à la MRC de Portneuf.

**Rés.1222-10-2010      Nomination membre de la commission des loisirs**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** madame Julie Leclerc soit nommée membre de la commission des loisirs, pour un mandat de deux ans soit du 12 octobre 2010 au 9 octobre 2012.

**Rés.1223-10-2010      Autorisation travaux supplémentaires 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Avenue**

**Considérant que** des travaux supplémentaires de remplacement de la conduite d'égout unitaire et de la conduite d'eau potable sur la rue Provencher au sud de la 2<sup>e</sup> Avenue ont été effectués par l'entrepreneur dans le cadre des travaux de réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue, 2<sup>e</sup> Avenue et des rues transversales;

**Considérant qu'**une résolution a été adoptée à la séance du 9 août 2010 autorisant une partie des coûts excédentaires au montant estimé de 86 000\$;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la présente résolution annule la résolution #1181-08-2010 « Coûts excédentaires traverse CN » adoptée le 9 août 2010.

**QUE** le conseil municipal autorise une dépense supplémentaire au montant de 119 505.65 \$ taxes incluses pour des travaux supplémentaires reliés au remplacement de la conduite d'aqueduc et de la conduite d'égout sanitaire dans l'emprise du CN et aux raccordements aux réseaux existants dans le cadre des travaux de réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue, 2<sup>e</sup> Avenue et des rues transversales.

**QUE** cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt correspondant.

**Rés.1224-10-2010      Dépôt demande CPTAQ, voie de contournement**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur Jean-François Jourdain, inspecteur municipal soit autorisé à déposer une demande d'autorisation révisée, pour et au nom de la Ville de Portneuf, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la réalisation d'une voie de contournement.

**QUE** le tracé projeté soit retenu étant donné qu'il n'y a pas d'autres terrains disponibles en zone non agricole permettant la réalisation de cette voie de contournement.

**Rés.1225-10-2010      Recommandation CPTAQ, madame Nancy Guérin**

**Considérant que** madame Nancy Guérin fait une demande de morceler un lot en zone agricole afin de poursuivre son usage agricole d'élevage de bovins et de culture du sol sur une partie d'un lot située devant sa résidence principale;

**Considérant que** ce lot est situé sur le rang du Côteau-des-Roches devant sa résidence et portant le numéro 2 980 105;

**Considérant que** le potentiel du sol est actuellement exploité par le demandeur. Le foin récolté par ces champs sert à nourrir les bovins et cette exploitation veut demeurer;

**Considérant que** l'usage de ce lot est agricole et que le demandeur veut poursuivre ce type d'exploitation;

**Considérant qu'**il n'y a aucun impact sur les lots avoisinants et le terrain est déjà exploité par le demandeur;

**Considérant qu'**il n'y a aucune contrainte environnementale;

**Considérant que** l'usage du terrain demeure agricole, alors vu que ce terrain est déjà clôturé et à proximité de la résidence du demandeur, la Ville ne voit pas d'autre localisation pour poursuivre cette exploitation agricole;

**Considérant que** l'homogénéité n'est pas touchée vu le caractère agricole de l'exploitation du terrain;

**Considérant que** le caractère agricole est ainsi conservé;

**Considérant que** la superficie demandée est suffisante pour le type d'exploitation;

**Considérant que** ce morcellement permettrait la poursuite de l'exploitation de cette entreprise unique dans la région, ce qui permet aux intéressés de suivre ce cours de contrôle de troupeau à Portneuf;

**Considérant que** cette entreprise est présentement viable, donc en devenant propriétaire de ce lot, le demandeur pourrait poursuivre l'exploitation agricole en toute quiétude sans craindre de perdre le droit d'exploiter ce lot appartenant à Solifor Mauricie;

**Considérant que** cette recommandation est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser madame Nancy Guérin à morceler le lot # 2 980 105 afin de poursuivre son usage agricole d'élevage de bovins et de culture du sol.

**Rés.1226-10-2010      Achat de casques**

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte l'achat de casques pour le service des incendies et autorise une dépense nette au montant de 3 500 \$, tel que prévu au budget.

**Rés.1227-10-2010      Achat de sel de déglacage**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal soit autorisé à acheter et faire transporter le sel de déglacage, pour l'hiver 2010-2011, une quantité estimée approximativement à 350 tonnes métriques afin de mélanger le sel et le sable au coût de 85.95 \$ la tonne métrique.

**Rés.1228-10-2010      Dons Club Rotary et Opération Nez Rouge/Fondation MIRA**

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise de verser un don au montant de 200 \$ au Club Rotary de Portneuf dans le cadre de la distribution des paniers de Noël.



**QUE** le conseil municipal autorise de verser un don au montant de 200 \$ à Opération Nez Rouge/Fondation MIRA pour le service de raccompagnement sur le territoire de la MRC.

**Rés.1229-10-2010**      **Modification résolution #1205-09-2010, Permission d'emprunter les routes municipales**

**Considérant qu'**à la séance du 13 septembre 2010 une résolution a été adoptée afin de permettre à l'Entreprise Remorquage St-Michel inc. d'emprunter certaines routes municipales;

**Considérant que** les dates de livraisons ont été changées;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf autorise l'Entreprise Remorquage St-Michel inc. pour du transport hors normes de caissons d'électrolyse pour la période du 12 octobre 2010 au 12 avril 2011 à raison de trois (3) fois par semaine sur les routes suivantes :

**Siméon-Delisle, Lucien-Thibodeau**

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 21 : 37 hres.

---

Maire

---

Greffière